

AVIS PUBLIC

Assemblée publique

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé *Projet de Règlement n°733 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2025.

L'objet du règlement est d'habiliter le conseil à autoriser, dans le périmètre urbain, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le tout tel que permis par les articles 145.36 et suivants de cette loi.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Avis est donné par les présentes de **la tenue d'une assemblée publique** sur le *Projet de Règlement n°733 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* qui se déroulera à l'aréna le Stardien situé au 1000, rue Alfred-Lessard, à Saint-Denis-de-Brompton le **12 février 2025 à compter de 14 h 00**. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 2050, rue Ernest-Camiré, à Saint-Denis-de-Brompton, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, ou sur le site internet de la Municipalité (<https://www.sddb.ca/>).

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 4 FÉVRIER 2025**



Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe